

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Antananarivo, le 29 SEPT 2020

SECRETARIAT GENERAL

Le Directeur Général des Sports

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

à

DIRECTION DU SPORT FEDERAL

Monsieur Le Président de la Fédération Sport
Boules Malagasy

N° 039 /20-MJS-SG-DGS -DSF

OBJET : Renouvellement de Certificat de Conformité

REFERENCES : - V/L en date du 17.09.20

-Lettre du FIPJP en date du 11.09.2019

-Décision N°28-2019 en date du 16.09.19

-Certificat de Conformité N°109/19-MJS/SG/DGS en date du 16.09.19

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre citée en référence,

Nous vous rappelons que conformément à l'article 4 de la décision N°28-2019 en date du 16 septembre 2019 qui stipule « Le mandat du Comité Exécutif transitoire de cette Fédération Sport Boules Malagasy prendra fin dès la mise en place du Comité Exécutif élu dans un délai ne dépassant pas un (01) an à partir de la date de la signature de la présente décision ».

Toutefois, compte tenu du contexte COVID 19, qui perturbe toutes les activités sportives au niveau national et international.

Nous vous recommandons de mettre en place les structures nécessaires, et procéder à l'élection du membre du Comité Exécutif de la fédération dans le plus bref délai afin que nous puissions vous délivrer un nouveau certificat de conformité.

Comptant sur votre collaboration.

Recevez, Monsieur Le Directeur, nos salutations sportives.

Le Directeur Général des Sports



Copie : - M. Le Secrétaire Général } « Pour compte rendu »

RAKOTOZAFY Rosa